

## COMMUNIQUE DE PRESSE

**Solidarité avec l'Ukraine**

Bourg-en-Bresse, le 2 mars 2022

### **L'État dans l'Ain coordonne l'accueil des ressortissants ukrainiens**

Suite à la déclaration de guerre de la Russie à l'Ukraine le 24 février 2022, de nombreux Ukrainiens ont fui leur pays. Le Président de la République a annoncé que « la France prendra toute sa part dans l'accueil des ressortissants ukrainiens ».

Ainsi, les services de l'État dans l'Ain se mobilisent pour préparer l'accueil des ressortissants ukrainiens et répondre à leurs besoins de prise en charge.

Cécile Bigot-Dekeyzer, préfète de l'Ain, a sollicité les élus du département pour recenser les offres d'hébergement qui seraient disponibles afin d'être en mesure d'accueillir des ressortissants ukrainiens dans les meilleures conditions possibles, en lien le cas échéant avec le tissu associatif local.

Un courrier avait été adressé par les ministres concernés à tous les élus de la République afin de mettre en place un dispositif d'accueil pour les ressortissants ukrainiens en lien avec les préfets.

Par ailleurs, les ressortissants ukrainiens arrivant dans l'Ain devront s'adresser à la préfecture pour les formalités relatives à l'obtention de titres de séjour.

Des informations à destination des ressortissants ukrainiens souhaitant accéder au territoire français et/ou y séjourner sont présentes sur le site internet du ministère de l'Intérieur : <https://www.interieur.gouv.fr/actualites/dossiers/situation-en-ukraine/information-a-destination-des-ressortissants-ukrainiens>

**Bureau de la communication interministérielle**

Tél. : 04 74 32 78 33 / 66

24/7 : 04 74 32 30 00

Courriel : [pref-communication@ain.gouv.fr](mailto:pref-communication@ain.gouv.fr)

45 avenue Alsace-Lorraine  
01012 Bourg-en-Bresse Cedex



[www.ain.gouv.fr](http://www.ain.gouv.fr)